

» plusieurs fois au roi de France et à son frère (1) de leur livrer les places
 » qu'il occupe; que la négociation prenait en ce moment un caractère beau-
 » coup plus sérieux, et que je pouvais être sûr que les Français accepteraient;
 » que leur but était de s'emparer des Pays-Bas par ce moyen; et avec les forces
 » que les deux partis rassemblent dans ce royaume; que je ne devais pas
 » douter qu'ils ne s'entendissent entre eux pour cet effet, et que les différends
 » des deux frères ne fussent un stratagème pour y parvenir mieux; qu'elle ne
 » pouvait se dispenser d'appeler sur ce point l'attention de V. M., tant pour
 » l'affection qu'elle avait à son service, que parce que, regardant les Français
 » comme ses anciens et naturels ennemis, elle devait voir avec beaucoup de
 » peine tout accroissement de cette couronne, d'autant plus que celle d'An-
 » gleterre serait mise en grand danger, si les Français occupaient ces pro-
 » vinces et se rendaient ainsi maîtres absolus de cette mer; que, par toutes
 » ces considérations, elle me demandait d'y remédier, en consentant à un
 » arrangement avec les rebelles, et qu'elle serait pour cela un très-bon in-
 » strument, sachant en quoi consistait la difficulté; qu'elle avait envoyé un
 » gentilhomme au prince d'Orange, pour lui faire entendre que, s'il traitait
 » avec les Français, elle ne pourrait s'empêcher de se déclarer contre lui, et
 » pour l'engager à s'accommoder avec V. M., en lui offrant son concours à cet
 » effet. Il me dit encore que, dans le même but, la reine avait envoyé Henri
 » Cobham à V. M. (2), mais qu'ignorant si les difficultés de la route et l'état de
 » sa santé lui avaient permis d'arriver à sa destination, et jugeant qu'un plus
 » long délai pouvait entraîner de grands périls, elle l'avait envoyé ici, et l'autre
 » gentilhomme au prince. Et, pour me persuader, ledit Corbet employa toutes
 » les raisons qu'il put.

» Je lui répondis, en lui montrant que j'estimais beaucoup la bonne volonté
 » et le zèle qui avaient porté la reine à donner cet avis, et en lui représen-
 » tant aussi les nombreuses obligations qu'elle avait à V. M. Je lui dis que
 » je croyais bien que le prince d'Orange avait fait l'offre dont il me parlait,
 » mais que j'étais très-sûr que les Français ne l'accepteraient pas, car

(1) Le duc d'Anjou.

(2) Cobham avait été envoyé en Espagne par la reine dès le 19 juillet; mais il fut long-temps en chemin, et il présenta ses lettres de créance à Philippe II seulement le 26 octobre. Voy. la lettre du Roi au grand commandeur, du 28 décembre, n° 1354.

» nous étions en paix avec eux, et le roi de France était un bon frère de
» V. M., et lui avait de nombreuses et très-particulières obligations; que, s'il
» les oubliait, les choses de son royaume n'étaient pas en des termes
» tels qu'il pût chercher de nouvelles querelles; que si, nonobstant tout
» cela, il le faisait, je tiendrais pour certain que les Français étaient aban-
» donnés de Dieu, qui les châtierait par ce moyen : car nous avons tant de
» fois eu la guerre avec eux, au temps que ce royaume était uni et puissant;
» et V. M. et ses prédécesseurs avaient toujours eu le dessus; qu'il n'y avait
» guère lieu maintenant de craindre qu'ils rompissent la paix; quand la
» situation de leurs affaires était si différente, et, quant à un accommodement
» avec ces rebelles, que j'avais ordre exprès de V. M. de n'y pas consentir,
» puisque, leur ayant tant de fois ouvert la porte de sa miséricorde, ils n'avaient
» pas voulu en profiter, et que maintenant je n'entendrais plus à aucun ar-
» rangement. Je lui dis aussi toute l'assistance que ces rebelles avaient reçue
» et recevaient continuellement d'Angleterre, en lui citant beaucoup de faits
» qu'il pouvait difficilement nier, et que, bien que je fusse convaincu que
» c'était contre la volonté de la reine, elle était en ce cas fort mal obéie et ser-
» vie par ses conseillers et ses autres ministres; que le vrai moyen de termi-
» ner la guerre civile de ces États, dont la reine montrait désirer si vivement
» la fin, était qu'elle se déclarât contre les rebelles et aidât V. M., aussi sin-
» cèrement qu'elle y était tenue, non-seulement par les traités anciens et
» récents conclus entre ces pays et son royaume, mais encore par les obli-
» gations particulières qu'elle avait à V. M.

» Après que je lui eus parlé ainsi dans la première audience qu'il eut de
» moi, il m'en demanda une seconde, et me répéta les mêmes choses avec
» beaucoup plus de détails et d'insistance; je lui répétais à mon tour ce que
» je lui avais dit déjà. Il me pria d'insérer la réponse que je lui avais faite
» dans celle que j'adresserais à la reine : je lui dis que, la lettre de la reine
» étant purement en créance sur lui, ma réponse y serait conforme, comme
» elle l'a été en effet, sans que j'y sois entré dans aucun détail. Quoique je la
» lui aie déjà remise, il n'a pas quitté Anvers. Il m'a dit qu'il avait ordre d'y
» rester jusqu'à ce que la reine eût répondu à ce qu'il lui avait écrit. »

Avant l'arrivée de cet ambassadeur à Anvers, on s'entretenait publiquement
de sa commission parmi les marchands et d'autres habitants de cette ville : on

ajoutait que, si le Roi ne s'arrangeait pas avec les rebelles, et qu'ils offrissent à la reine Élisabeth les places occupées par eux, elle était décidée à les accepter, pour qu'elles ne tombassent pas aux mains des Français.

L'avocat fiscal Boisschot, qui a passé en deux fois un an et demi en Angleterre, depuis que le grand commandeur est aux Pays-Bas, et qui prétend connaître à fond les affaires de ce royaume, assure que la reine vaut mieux que tout son conseil; que bien des fois ses ministres l'ont engagée à accepter les îles de Zélande, quand les rebelles les lui ont offertes, et qu'elle ne l'a pas voulu; que le Roi ferait d'elle ce qu'il voudrait, si elle était persuadée qu'il eût l'intention de la protéger sérieusement. Boisschot se flatte même qu'on pourrait la ramener à la religion catholique; mais Requesens en doute fort. Il partage toutefois l'avis de l'avocat fiscal de Brabant en ce point: que le Roi devrait avoir en Angleterre un ambassadeur résidant, et l'y envoyer le plus tôt possible (1).

Liasse 564.

1524. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 23 novembre 1575.* Il désire voir arriver dans le plus bref délai Hopperus et le marquis d'Havré. Déjà on savait avant lui l'envoi de ces deux personnages, que le Roi lui recommande de tenir secret. — Pour donner satisfaction aux états, comme le Roi le désire, il faudrait faire sortir du pays tous les Espagnols, ne leur demander que de faibles aides, et les défendre, avec les deniers d'Espagne, contre le roi de France et leurs autres voisins. Requesens reconnaît du reste que c'est avec raison qu'ils se plaignent des désordres des gens de guerre, quoiqu'il ne soit pas en son pouvoir d'y remédier. — Il va s'occuper de la restitution des biens aux fils du comte d'Egmont.

Liasse 564.

1525. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 29 novembre 1575.* Il a plusieurs fois réuni en sa présence les gouverneurs de provinces que, selon ce qu'il a écrit, il avait mandés, conjointement avec le conseil d'État et quelques autres personnes: cette assemblée comprenait donc le duc d'Arschot, le comte de Berlaymont, Gerónimo de Roda, d'Asson-

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCXIV.

leville, le nouveau président du conseil privé (1), les comtes de Mansfelt, du Rœulx, de Lalaing, de la Roche, M. de Rassenghien, M. de Champagney, le commissaire général de Naves et le trésorier Schetz. Il leur a remontré la pénurie où il se trouvait, et combien il était nécessaire que le pays soutint l'armée, jusqu'à ce que le Roi pût envoyer de l'argent. Malgré les raisons qu'il leur a données, tous ont trouvé la chose des plus difficiles et même impossible (et l'on ne peut nier qu'elle ne soit sujette à de grandes difficultés, en effet, si l'on considère à quel chiffre s'élèvent aujourd'hui les dépenses, et combien le pays est ruiné). Ils ont été d'avis, d'ailleurs, bien qu'en protestant de leur désir de servir le Roi, qu'on ne pouvait établir aucune imposition sans le concours des états : or, c'est là un chemin bien long, comme on l'a vu, puisqu'il y a un an et demi qu'on discute avec les états sur les aides qu'ils doivent et qu'ils avaient offertes eux-mêmes. — « A cette occasion, plusieurs » d'entre eux, spécialement le duc d'Arshot, qui est le plus libre ou le plus » déraisonnable en ces matières, en vinrent aux causes des troubles, accusant » les ministres qui étaient alors à la tête du gouvernement, blâmant l'introduc- » tion dans le pays de tant de troupes étrangères, alléguant les désordres dont » elles se sont rendues coupables, et même ceux qu'elles n'ont jamais commis; » encore, en ma présence, se sont-ils exprimés là-dessus avec quelque ména- » gement ; mais on m'assure que, dans les assemblées auxquelles je n'assistais » pas, ledit duc et d'autres ont jeté un venin terrible (2). » — Ils ont insisté auprès du grand commandeur sur trois points : le premier est qu'on s'accorde avec les rebelles, parce que, sans cet accord et sans le licenciement des gens de guerre, le pays ne consentira à aucune aide ; le second, que les états généraux soient convoqués, afin que, avec leur concours, les troupes inutiles soient licenciées, et celles dont on aura besoin secourues ; le troisième, qu'on accepte les aides de Flandre, au moyen desquelles les troupes pourront

(1) Arnould Sasbout.

(2)... *Saltavan unos, especialmente el duque de Ariscot, que es el mas libre ó fuera de razon en estas cosas, con las causas de los troubles, echando culpa á los ministros que aquí se hallaron, y condenando el haverse metido en el pays tanta gente forastera, y alegando las desórdenes que esta ha hecho, y aun muchas que nunca se hizieron ni pensaron; y aunque en mi presencia se trató esto con algun respecto, me certifican que fué terrible la ponzoña que el dicho duque y otros vomitaron en las juntas que sin mí tuvieron...*

être entretenues pendant un mois. — Requesens leur a répondu qu'il ne pouvait admettre les deux premiers points, parce qu'il avait des ordres contraires du Roi; qu'il ne pouvait non plus, sans que le Roi l'y autorisât, accepter les aides de Flandre, mais qu'il espérait que, sous peu, cette province et toutes les autres auraient une entière satisfaction. Alors il leur fit lire la lettre en français que le Roi lui a écrite le 27 septembre: ils en montrèrent quelque contentement; toutefois ils dirent qu'il y avait huit ans qu'on les berçait d'espérances, sans jamais les réaliser. — Requesens, d'après cela, supplie le Roi d'ordonner que les « vrais remèdes » dont il lui a annoncé l'envoi viennent avec diligence; il désirerait aussi beaucoup recevoir une décision sur le fait des aides. — Enfin, le tout débattu mûrement, il a résolu de renvoyer les gouverneurs dans leurs provinces, d'écrire en leur créance aux états et aux conseils, et de remettre une instruction qui les chargera de demander, en prêt, auxdits états une somme égale à celle qu'ils payent ordinairement. La même demande se fera aux provinces qui ne contribuent pas d'ordinaire dans les aides. — Requesens n'attend pas grand'chose des démarches qui vont être faites. — Il craint qu'à la fin le Roi ne soit forcé de donner aux états le gouverneur qu'ils voudront, avec tous les privilèges qu'ils prétendent, et de retirer du pays tous les Espagnols, à la condition que les états s'obligent par serment à conserver la religion catholique, à se maintenir sous l'obéissance du Roi, et à se défendre à leurs frais contre leurs voisins. — Le duc d'Arschot publie, d'après une lettre qu'il a reçue de son frère, que, le Roi ayant résolu d'envoyer aux Pays-Bas les vrais moyens de pacification, cette résolution a été suspendue, depuis qu'on a reçu à Madrid la nouvelle de la prise des îles de Duyveland et de Schouwen, succès qui fait espérer que les rebelles seront bientôt réduits. Le grand commandeur représente le mal que ce bruit cause aux affaires du Roi (1).

Liasse 564.

1526. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 29 novembre 1575.* Il exprime son opinion sur différentes personnes que le Roi a pourvues, ou qu'il se propose de pourvoir des places vacantes dans les

(1) Voyez un extrait de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCXV.

conseils des Pays-Bas. Voici quelques-unes de ses observations (1). — Les présidences du conseil privé et du conseil de Flandre ont été données aux

(1) Dans une lettre en français du 28 novembre, Requesens s'exprimait ainsi sur le même sujet :

« Vostre Majesté m'ordonne de regarder s'il ne seroit bien de mettre encoires cinq ou six au conseil privé, selon qu'est plus amplement contenu en ladicte liste. Sur quoy a samblé icy qu'il seroit bien de furnir ledict conseil privé comme il estoit du temps de feu l'Empereur, père de Vostre Majesté, que Dieu ait en sa gloire, pour ce que l'on employe volontiers ès ambassades et commissions ceulx qui ont eu quelque expérience des affaires. En prenant, entre aultres, quelque ung de la court de parlement à Dôle, Vostre Majesté donnera grand contentement à ceulx de Bourgoigne : car, entre aultres choses qu'est venu traicter vers moy messire Loys Boisset, conseiller de Vostre Majesté en ladicte court de parlement et envoyé icy de par icelle (et dont Vostre Majesté sera advertie par aultre dépêche allant avec ce courrier), a esté requis qu'il y eust ung audict conseil privé, expérimenté ès droictz et coutumes dudict pays; à quoy icelluy Boisset sera fort à propos, et je le nomme partant à Vostre Majesté, comme aussy fay-je le conseiller du grand conseil Richardot et maistre Jehan Vander Burgh, aussy conseiller audict grand conseil, filz du feu président qui fust prins et ordonné d'aller en Espagne avec Vostre Majesté, et mourut en Angleterre. Il a aussy maistre Josse Huusman, conseiller au conseil de Flandres, qui a esté entre les nommez à Vostre Majesté pour président d'icelluy. Aussy y a-il maistre Jehan Blaser, conseiller dudict grand conseil, lequel l'on me dict estre fort homme de bien, mais ung peu véhément, si qu'il n'advient ne s'accorde pas bien avec ses confrères. De y mettre quelque ung sachant la langue allemande pour les affaires d'Allemagne, il a samblé bien de besoing, et que l'on pourroit à ce choisir le conseiller Rhiem, ayant esté le dernier-ambassadeur pour l'Impériale Majesté vers le Turcq, selon que lui fut promis, quand on luy persuada d'y aller, ayant beaucoup de bonnes qualitez par-dessus la langue allemande. Et, quant à celluy qui est présentement assesseur pour Vostre Majesté en la chambre impériale, il y a peu de temps qu'il y est. Ne pouvant laisser de représenter icy à Vostre Majesté que, si icelle veult furnir ledict conseil privé de personnes exquises, comme il est bien requis, seroit aussy bien pourveoir qu'ilz eussent bon traitement et convenable, et qu'ilz en fussent bien payez : à quoy y a eu faulte; faisant aussy resouvenir à Vostre Majesté qu'il y a trois ans que le docteur Loys del Rio et maistre Jehan Boisschot, advocat fiscal au conseil en Brabant, assistent par emprunt audict conseil privé, par ordonnance du duc d'Alve, et qu'il est raisonnable qu'ilz y demeurent, et fera partant Vostre Majesté bien d'ordonner que leur soyent envoyées leurs commissions.

Je passeray, sire, maintenant à respondre à ce que Vostre Majesté m'ordonne. endroict le conseil des finances, mesmes que se considérest s'il ne seroit bien y mettre encoires deux chiefz, nommément le duc d'Arschot et seigneur de Rassenghien, et lui dire que cestuy-cy y seroit bien à propos, mais, quant au duc d'Arschot, qu'il fait à doubter qu'il ne voudroit s'assubjectir à telle charge. Et, en tant que touche les commis desdictes finances, dont

meilleurs sujets qu'il y eût en ces pays. — Le docteur del Rio est, à la vérité, comme le dit le Roi, fin (*agudo*), bon jurisconsulte, versé dans plusieurs langues et soigneux des papiers; mais il est léger et facile à attirer à la volonté de ses supérieurs : le commandeur n'est donc pas d'avis qu'il entre au conseil d'État. — Il exprime le même sentiment au sujet du trésorier Schetz. — Il préfère à l'un et à l'autre le conseiller Fonck. — Le docteur Leoninus est bon jurisconsulte et catholique; mais il est chargé de trop d'affaires pour les personnes principales du pays, pour qu'il convienne de le placer au conseil privé. — A propos du conseil des troubles, Requesens dit que toutes les causes relatives aux provinces qui ont accordé les aides ont été remises aux conseils de ces provinces; que cette mesure a été différée en Flandre et en Brabant, à cause des difficultés qu'il y a avec les états; que, depuis qu'il a pris possession du gouvernement, le conseil des troubles n'a rendu aucune sentence de mort ni de confiscation de biens; que toutes les exécutions faites à partir de ce temps l'ont été en vertu de sentences des juges ordinaires ou du prévôt de la cour, à l'exception de celles auxquelles donna lieu la conspiration d'Anvers, ces dernières ayant été prononcées par une commission dont firent partie Gerónimo de Roda, le docteur del Rio, d'Assonleville, le chancelier de Gueldre, le président de Hollande, trois conseillers de Brabant et le gouverneur d'Anvers.

Liasse 564.

1527. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 10 décembre 1575.* Il félicite le Roi sur les succès que le grand commandeur de Castille a obtenus contre les rebelles en Hollande et en Zélande. Il espère que

Vostre Majesté fait pareillement mention, il samble qu'il en y a aultant qu'il y souloit avoir. Vray est que le commis Damhoudere, pour son hault eaige, n'y vient désormais guères, et samble que l'on pourroit le laisser avec ses gaiges en sa maison le peu qu'il a à vivre, et adjouster aux finances maistre Livin Snouck, conseiller au conseil de Flandres, servant au conseil des confiscations, que l'on me dict estre homme fort habil et expert singulièrement des affaires de Flandres; et endroict le secrétaire Aguillon, il a samblé qu'il y seroit aussy à propos. Et entre tant que Vostre Majesté ira ordonnant en tout ce que dessus, j'ay advisé (comme chose bien requise) d'employer, par forme d'emprunt, èsdicts consaulx d'Estat et des finances, ledict seigneur de Rassenghien, et au conseil privé lesdicts conseillers du grand conseil Richardot et Burgh, et maistre Josse Husman, conseiller en Flandres... »
(Archives du royaume, papiers d'État.)

d'autres succès suivront ceux-là, car le prince d'Orange a perdu beaucoup de son crédit par son malencontreux mariage (1), et les peuples sont fatigués des contributions qu'il leur impose, soupçonnant qu'il en envoie le produit en Allemagne, tandis qu'il paye ses troupes en monnaie d'étain dont elles ne veulent plus. Du reste, Granvelle n'a jamais fait autant de cas dudit prince ni des rebelles, que du mécontentement des provinces obéissantes. Selon lui, tout consiste à donner satisfaction à ces provinces, qui ont de la défiance, et craignent non-seulement qu'on ne les dépouille de leurs privilèges, mais encore qu'on ne rétablisse le dixième denier, unique cause du dernier soulèvement (2). A ce propos, il croit devoir assurer le Roi qu'il y a peu de pays où l'on trouverait encore autant de dévotion qu'il y en a en Flandre (3), bien qu'il ne nie pas que cette province renferme des hérétiques; mais ils sont peu nombreux respectivement aux catholiques, et beaucoup d'entre eux retournent à la foi, s'apercevant qu'ils ont été trompés. — Granvelle termine ainsi : « L'expérience » qui s'est faite en neuf années démontre qu'il conviendrait, pour remédier » aux affaires des Pays-Bas, de prendre un autre chemin que celui qui a été » suivi jusqu'à présent (4). »

Liasse 926.

1528. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 16 décembre 1575.* La flotte envoyée d'Espagne a subi des pertes notables dans la traversée; à son arrivée aux Pays-Bas, elle s'est trouvée réduite à vingt-quatre brigantins (*azabras*) et quatre pinasses, et la plupart en si mauvais état, qu'il en coûtera plus pour les réparer qu'il n'en eût coûté pour équiper des navires du pays. — Le nombre des marins qui sont arrivés avec la flotte est de 650, et celui des soldats de 430, les uns et les autres fort tristes gens (5), et, parmi eux, il y a beaucoup de malades. — Il n'a pu,

(1) *Habiendo perdido el príncipe de Oranges mucho crédito con su malaventurado casamiento....*

(2) *Las alcábalas ó décimo dinero, única causa desse último alboroto, y no lo de la religion....*

(3) *Puedo asegurar V. M. que en pocas partes se hallara tanta devocion cuanta hay todavía en Flandes....*

(4) *La prueba que se ha hecho en nueve años puede mostrar que seria conbeniente tomar otro camino para el remedio, diferente del por donde se ha caminado....*

(5) *Muy ruin gente.*

depuis trois mois, envoyer en Hollande un seul réal : aussi les gens de guerre protestent-ils qu'ils vont abandonner les forts et les digues, et déjà ils commencent de le faire. — Les ennemis ont profité de ces circonstances, pour s'emparer, le 7, d'un des forts qui ont été construits entre Oudewater et Gouda (1). — Malgré toutes les nécessités qui le pressent, il fait continuer le

(1) Les deux lettres qui suivent, du baron de Hierges au grand commandeur, contiennent des détails sur cet événement :

« Monseigneur, arrivant hier icy, me viennent nouvelles que deux compagnies Bas-Allemands, estans dedens et alentour d'ung fort à Haestricht, auprès la ville de ter Goude, estoient surprins des ennemis, lesquelz s'estoient emparez d'icelluy fort. Dont fut semé par ici tel bruit comme sy icelles deux compagnies fussent esté du tout deffaictes; mais depuis je receuz lettres de monsieur de Linden, capitaine du régiment de monsieur le conte de Boussu, estant à Oudewater, qu'ilz n'y estoient demourez que trente hommes des nostres en tout, et huit prisonniers, s'estant la reste sauvé dedens ledict Oudewater, et que ledict sieur de Linden avoit reprins le mesme fort, où furent tuez des ennemis quatorze Escossois sur la place, et le reste chassé jusques aux portes de ladicte ville de ter Goude. Il m'advise aussy que, comm' il ne le trouvoit tenable pendant ces gellées, d'autant que les nostres, cependant qu'ilz y estoient, n'y vouloient besongner, l'avoir délaissé: ce que luy at samblé plus convenable que d'y hasarder plus de gens, car aussy bien (oires que l'ennemy se remparast) nous le reprendrons à toutes heures, quand voldrons, à ce qu'il m'escrivi; mesmes, puis que le pays est à présent là alentour tout plain d'eaue, il nous sert de bien peu en ce temps d'hyver. Et encoires que cesteperte est de peu d'importance, comme dessus, sy n'ay volu laisser, pour mon devoir, d'en advertir Vostre Excellence, craindant que le mesme adviendrat des aultres forts que nous tenons à présent, pour la grande nécessité que passent les soldatz en ce quartier, estans du tout, pour la grande famine qu'ilz endurent, affoibliz et descouragez. J'avois ordonné aux capitaines desdictes deux compagnies de besongner au fort, et se retirer après dedens la ville d'Oudewater, laissant dedans icelluy fort cent hommes. S'ilz eussent fait ce que je leur avois ordonné, ce désastre ne fust advenu.... D'Arnhem, ce 12^e de décembre 1575.

» GILLES DE BERLAYMONT. »

« Monseigneur...., touchant les forts que Vostre Excellence escrivi avoir entendu estre prins des ennemis, et des deux compagnies deffaict à platte cousture, bien est vray que deux enseignes du régiment du conte de Boussu, que j'avois envoyé en ung petit fort auprès de ter Goude, pour assurer le chemin d'Utrecht à Oudewater et à Schoonhoven, dont la plupart estoient logez dedans des maisons hors du fort, sont esté assaillyz sur ung matin des ennemis, qu'estoient au nombre de six enseignes, trouvant la plupart de nos gens estre allé chercher du pain cinq à six lieues de là; et le surplus qu'estoient demourez, malades de pure faim, abandonnèrent le fort et se retirèrent à Oudewater, y demourant trente soldatz morts sur la place et huit prisonniers, avecq une enseigne de laquelle le porteur fut tué, ayant le capitaine Linden, estant à Oudewater, le jour ensuyvant, reprins ledict fort et chassé l'ennemy

siège de Zierikzée, et les forts et estacades destinés à resserrer la place. Les ennemis, de leur côté, font tous leurs efforts pour la secourir. — Le 6 décembre, ils envoyèrent soixante navires, divisés en quatre escadres; afin de battre à la fois la tête de Zierikzée, le fort de Vianen et ceux qui ont été construits pour la garde des canaux; en même temps, les assiégés firent une sortie. Ils ne purent cependant parvenir à introduire dans la place un convoi de cinquante navires chargés de munitions; trois de ceux-ci seulement et cinq frégates y pénétrèrent (1). — Comme les eaux croissent de jour en jour dans les

jusques aux portes de ter Goude, et en tua quatorze avecq ung officier. Lequel fort ledict capitaine Linden délaissa, pour luy sambler qu'il n'estoit tenable avecq ces gellées; aussy qu'il n'est à craindre que l'ennemy s'en empare, d'autant qu'il ne leur serviroit de riens, ayant la ville de ter Goude sy proche. Et ne me samble, soubz très-humble correction de Vostre Excellence, qu'il conviengne en sorte quelconque pour son service que l'on casse lesdictes enseignes, pour ne point altérer les aultres, qu'estimeroient que la nécessité que l'on leur laisse passer seroit pour s'en défaire de la mesme fachon: mais, comme le capitaine Ketel, qui est celluy qui me samble avoir plus de coulpe, n'est allé auprès de sa compagnie, quand je le luy ai commandé, ains est demouré à Utrecht, l'ay fait prendre prisonnier, et advertyrai Vostre Excellence de la coulpe que je trouveray en luy, affin qu'elle en ordonne ce qu'elle trouvera convenir: estant bien à craindre qu'il n'advienne aultant aux aultres forts de plus grande importance, sy les ennemys les accommoient, estant la pluspart sans pouldre ny vivres, et les soldatz sans prests, passé jà près de trois mois, lesquelz avecq telle nécessité je ne sçauroie maintenir.... De Nymmegen, ce 15^e de décembre 1575.... GILLES DE BERLAYMONT. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

(1) La lettre suivante du vice-amiral Jacobsen ou Jacopzoon au grand commandeur de Castille, fournit d'intéressants détails sur le secours que le prince d'Orange envoya à Zierikzée :

« Illustrissime excellentissime seigneur, j'espère que Vostre Excellence aurat receu lettres du coronel Mondragon, par lesquelles Vostre Excellence aurat entendue du secours qui est entré en la ville de Ziericxzée, et ceste est la déclaration de quoy il m'est cogneu et notoire comment ilz sont entrez en ladicte ville deux dromelers et une pleyte, fort tous ensemble légèrement chargé, lesquelz batteaux, comme j'ay entendu, sont esté chargé avec du houblon, savon, vinaigre, vin, pouldre et mesches, bled et picques, et aulcuns disent de deux pièces d'artilleries et certaines balles, et sont encore entrez troys escuytes de quoy l'on souloit mener des tourbes, appelez *placbecken*, avec deux aultres petitz escuytes, ensamble bien esquippez avecq beaucoup des navirons; et ont dedens lesdicts troys batteaux et escuytes esté environ troys centz hommes, et avecq tout ce qu'ilz ont amenez est tout de petit importance, avec quoy ne sçauront entretenir les soldatz qu'ilz ont amenez en la ville ung mois, comme Vostre Excellence plus amplement entendrat par l'escrypt de Mondragon et par la confession d'une femme dernièrement sorty de ladicte ville, qui fut prins en sortant avec plusieurs aultres femmes de capitaines, lesquelles sortoient pensant d'entrer dedens les batteaux des